

Privilège

nees âgées, dont La Voix. Ces consultations auraient eu lieu le 28 février 1989.

En réponse à une question de John Manley, Ottawa-Sud, à la Chambre des communes, vous affirmez que, lors de ces consultations, j'aurais tenu les propos suivants: «Nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de 50 000 \$ par année doivent rembourser une partie de leur pension de vieillesse.»

Or, La Voix a de tout temps soutenu que la disposition de récupération mettait gravement en péril l'universalité des programmes sociaux au Canada. Nous n'avons jamais été en faveur de cette mesure. Je sais, pour ma part, que je n'ai jamais fait pareille déclaration.

Nous avons communiqué avec des porte-parole du Conseil économique du Canada qui n'ont pu trouver aucune déclaration écrite faisant état de la récupération ou du seuil de 50 000 \$. Fait plus grave encore, la disposition de récupération n'a été annoncée que dans le budget d'avril. On peut se demander comment des discussions sur la disposition de récupération ou sur le seuil de 50 000 \$ ont pu avoir lieu en février quand on sait qu'ils n'ont été annoncés qu'en avril.

Votre allusion à notre organisme et, surtout, aux propos favorables envers la disposition de récupération que vous me prêtez ont induit la Chambre en erreur. Nous exigeons que vous rectifiiez cette erreur le plus tôt possible.»

Les questions de privilège sont les suivantes: d'abord, il me semble que M^{me} Woodsworth, l'auteur de cette lettre écrite au nom de La Voix, fait remarquer au ministre qu'il a, sciemment ou involontairement, induit la Chambre en erreur dans sa réponse à la question qui lui a été posée le 7 décembre.

J'estime que l'un des principaux privilèges de la Chambre consiste à ce que les renseignements qui lui sont fournis soient pleinement véridiques et exacts.

La deuxième question, liée à la première, c'est le refus du ministre de déposer le document dont il citait. . .

M. le vice-président: Je dois rappeler au député que la présidence a déjà réglé cette affaire. Le député a la parole.

M. Manley: La deuxième question de privilège, c'est que la Chambre des communes a servi de tribune permettant de citer, pendant un débat, les conseils donnés sous le sceau du secret lors de réunions tenues avec le ministre

des Finances avant le dépôt du budget. Beaucoup de groupes, dont celui que je viens de mentionner, et de nombreuses organisations sont invités à rencontrer le ministre avant qu'on ne mette la dernière main à un budget et qu'on ne le dépose à la Chambre des communes.

Ce qui s'est produit dans ce cas-ci, c'est qu'on a repris à la Chambre des propos tenus lors d'une rencontre confidentielle où aucune transcription des échanges n'a eu lieu et qu'on les a utilisés dans les débats d'une façon apparemment trompeuse, du moins selon l'organisation à laquelle ces propos ont été attribués.

Cette situation ne peut que miner le processus de consultation préalable au dépôt du budget et constitue donc, à mon avis, une violation des privilèges de la Chambre des communes, celle-ci ayant servi de tribune pour rendre publics ces exposés confidentiels.

Voilà qui termine mon exposé, monsieur le Président.

• (1230)

M. le vice-président: Le ministre peut vouloir ou non répondre, mais la présidence n'estime pas nécessaire qu'il le fasse.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député d'Ottawa-Sud qui discute de faits touchant une contradiction entre ce qu'ont dit un organisme connu sous le nom de La Voix et leur présidente, et ce que le ministre des Finances a cru comprendre à une réunion qui s'est tenue avec eux. Nous savons très bien que La Voix a changé de position depuis cette réunion. Je pense qu'il nous appartient de faire connaître le genre d'avis que nous recevons à ces réunions lorsque des gens affirment qu'ils ne nous ont pas donné cet avis alors qu'ils nous l'ont effectivement donné.

J'ai dit à la Chambre le 8 décembre que je ne citais pas un passage d'un document pendant la période des questions du 7 décembre. J'avais sous les yeux une page de notes auxquelles je me reportais. Tout d'abord, le député n'a pas soulevé cette affaire à la première occasion possible. Deuxièmement, il n'a pas donné au ministre des Finances la chance de répondre à la lettre que La Voix avait très commodément envoyée au député avant que le ministre n'en ait pris connaissance.

Je crois que la question de privilège est frivole, qu'elle a fait perdre énormément de temps à la Chambre et que le député devrait s'intéresser à des choses plus importan-